

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 35
POUR : 35
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES –
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
SUPPRESSIONS DE POSTES

SUPPRESSION DE POSTES DE REDACTEURS

Dans le cadre du recrutement de la chargée de l'attractivité et du développement touristique, la collectivité s'était donnée la possibilité de recruter sur les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial, permanent, à temps complet,
- 1 poste de rédacteur territorial, permanent, à temps complet,
- 1 poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, permanent, à temps complet,
- 1 poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe, permanent, à temps complet.

(postes créés par délibération du 2 décembre 2024).

Le recrutement s'est opéré sur le poste d'attaché territorial.

Il convient donc de supprimer les trois autres postes du cadre d'emplois des rédacteurs.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Un agent a bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 21 juillet 2025.

Il convient de supprimer son poste actuel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (14,25/35^{ème}), à compter du 1^{er} août 2025.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Un agent a bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, à compter du 1^{er} mai 2025.

Il convient de supprimer son poste actuel d'adjoint technique des établissements d'enseignement, permanent, à temps complet (35/35^{ème}).

Le comité social territorial a émis un avis favorable le 19 juin 2025 sur ces suppressions de postes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 35 voix POUR et 1 abstention (Clément POINTEAU),

DECIDE d'effectuer les suppressions de postes telles que présentées ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois en prenant en compte ces suppressions de postes.

DIT que ces suppressions de postes seront effectives au 1^{er} août 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 09/07/2025



REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-089-200039709-20250707-2025_082-QE